

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

10

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **27 OCTOBRE 2023**

Objet de la délibération :

**LE RAYOL CANADEL –
OPERATION « CŒUR
DE VILLAGE »
PROJET DE
CONSTRUCTION NEUVE
DE
14 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX
13 LOGEMENTS EN
BAIL REEL ET
SOLIDAIRE (BRS)
16 LOGEMENTS
« SENIORS »
UN ESPACE SERVICES
ET DES EQUIPEMENTS
MUNICIPAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI,
Véronique BELLEC, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO,
Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT.

Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Martine ARENAS

Absents et excusés : Delphine GROSSO, Dominique LAIN

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI étant
excusée.

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Par délibération n°46 du 16/06/2023, vous autorisez le lancement de cette opération mixte de
construction, qui constitue une réelle opportunité pour l'Office.

Comme exposé précédemment, ce projet nécessite l'acquisition de 2 tènements fonciers appartenant
à la Commune (domaine privé) figurant au cadastre de la manière suivante :

Foncier n°1 :

Commune : LE RAYOL CANADEL
Section : AM
Numéro : 56 d'une superficie de 2 838 m2

Moyennant le prix de 650.000 € (hors frais de notaire à sa charge).

Foncier n°2 :

Commune : LE RAYOL CANADEL
Section : AM
Numéro : 52 d'une superficie de 1 399 m2

L'estimation réalisée le 18/05/2020 ressortait à 617 100 € HT – cette estimation a été la référence pour établir le prix de revient de l'opération.

Cette estimation étant désuète, une demande de révision a été formulée et un nouvel avis a été rendu en date du 05/07/2023 - la nouvelle estimation est de 767.000 € HT.

Après cette mise à jour, le nouveau prix de revient de l'acquisition du foncier s'élèverait à 1.417.000 € HT (frais notaire inclus et hors TVA sur marge éventuelle en sus).

La nouvelle estimation prévisionnelle de cette opération est donc de 10 397 145 € TTC.

Cette modification du prix de revient du fait de la hausse du prix du foncier donnera lieu à un nouvel accord avec la Commune quant au prix de cession des équipements municipaux, afin de respecter l'équilibre financier global de l'opération.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Le nouveau coût prévisionnel de l'opération,
- L'acquisition des parcelles AM 52 moyennant le prix de 650.000 € HT et AM 56 moyennant le prix de 767.000 € HT,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération tant pour son acquisition, que son montage juridique et la commercialisation.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à la majorité, M PEYROT s'étant abstenu, et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI